



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Auteuil Petite Enfance

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Auteuil Petite Enfance
40 Rue Jean de la Fontaine - 75016 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Auteuil Petite Enfance

40 Rue Jean de la Fontaine - 75016 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association Auteuil Petite Enfance,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Auteuil Petite Enfance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris la Défense, le 29 avril 2026

KPMG SA



Signé par **Thierry Champion**
Thierry Champion
Associé

BILAN ACTIF

Etablissement : Auteuil Petite Enfance

BILAN ACTIF	01/2025 à 12/2025			01/2024 à 12/2024
	Brut	A déduire	Net	
Actif Immobilisé (Total I)				
Immobilisations incorporelles	125 451,35	65 868,02	59 583,33	75 654,56
Frais d'établissement	41 216,25	37 789,65	3 426,60	8 628,41
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	84 235,10	28 078,37	56 156,73	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	67 026,15
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	3 960 811,09	2 314 779,27	1 646 031,82	1 696 970,05
Terrains	52 593,14	25 054,90	27 538,24	19 530,26
Constructions	2 479 028,36	1 137 783,44	1 341 244,92	1 469 347,39
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 373 106,36	1 151 940,93	221 165,43	208 092,38
Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours	56 083,23	0,00	56 083,23	0,02
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	7 559,03	0,00	7 559,03	7 559,03
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	7 559,03	0,00	7 559,03	7 559,03
Total I	4 093 821,47	2 380 647,29	1 713 174,18	1 780 183,64
Actif circulant (Total II)				
Stocks en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	2 665 462,23	41 086,93	2 624 375,30	2 704 997,51
Créances clients, usagers et comptes rattachés	147 213,88	41 086,93	106 126,95	91 795,12
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	2 518 248,35	0,00	2 518 248,35	2 613 202,39
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	569 618,75	0,00	569 618,75	589 876,69
Charges constatées d'avance	23 777,89	0,00	23 777,89	14 249,44
Total II	3 258 858,87	41 086,93	3 217 771,94	3 309 123,64
Frais d'émission des emprunts (III)	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecarts de conversion actif (V)	0,00	0,00	0,00	0,00
BILAN ACTIF (I + II)	7 352 680,34	2 421 734,22	4 930 946,12	5 089 307,28

BILAN PASSIF

Etablissement : Auteuil Petite Enfance

BILAN PASSIF	01/2025 à 12/2025	01/2024 à 12/2024
Fonds propres (Total I)		
Fonds propres sans droit de reprise	0,00	0,00
Fonds propres statutaires	0,00	0,00
Fonds propres complémentaires	0,00	0,00
Fonds propres avec droits de reprise	0,00	0,00
Fonds propres statutaires	0,00	0,00
Fonds propres complémentaires	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves pour projet de l'entité	0,00	0,00
dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	0,00	0,00
Autres réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	1 317 272,61	1 303 698,29
dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	0,00	0,00
Excédent ou déficit de l'exercice	6 250,25	13 574,32
dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	0,00	0,00
Situation nette (sous total)	1 323 522,86	1 317 272,61
Fonds propres consommables	0,00	0,00
Subventions d'investissement	1 003 905,89	1 149 811,57
Provisions règlementées	0,00	0,00
dont provisions règlementées des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	0,00	0,00
Total I	2 327 428,75	2 467 084,18
Fonds reportés et dédiés (Total II)		
Fonds reportés lié aux legs et donations	0,00	0,00
Fonds dédiés	140 998,91	16 540,02
Total II	140 998,91	16 540,02
Provisions (Total III)	2025	2024
Provisions pour risques	113 000,00	0,00
Provisions pour charges	139 211,72	130 616,07
Total III	252 211,72	130 616,07
Dettes (Total IV)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00	0,00
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	383 629,14	405 608,44
Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	1 253 998,37	1 162 350,32
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 081,55	60 585,66
Autres dettes	545 597,68	846 522,59
Instruments de trésorerie	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
Total IV	2 210 306,74	2 475 067,01
Ecart de conversion passif (V)	0,00	0,00
BILAN PASSIF (I + II + III + IV)	4 930 946,12	5 089 307,28

Compte de résultat

Etablissement : Auteuil Petite Enfance

Compte de résultat	Résultat 2025
Produits d'exploitation	
Cotisations	0,00
Ventes de biens et services	1 017 352,17
Ventes de biens	0,00
Dont vente de dons en nature	0,00
Ventes de prestations de services	1 017 352,17
Dont parrainages	0,00
Produits de tiers financeurs	11 526 041,40
Concours publics et subventions d'exploitation	10 236 504,40
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0,00
Ressources liées à la générosité du public	263 537,00
Dons manuels	0,00
Mécénats	263 537,00
Legs, donations et assurances-vie	0,00
Contributions financières	1 026 000,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	114 798,40
Utilisation des fonds dédiés	12 199,31
Autres produits	168 648,10
Total des produits d'exploitation (Total I)	12 839 039,38
Charges d'exploitation	
Achats de marchandises	0,00
Variation de stock	0,00
Autres achats et charges externes	2 810 028,53
Aides financières	47,88
Impôts, taxes et versements assimilés	743 203,81
Salaires et traitements	6 080 407,47
Charges sociales	2 444 913,97
Dotations aux amortissements et dépréciations	328 599,50
Dotations aux provisions	121 595,65
Reports en fonds dédiés	136 658,20
Autres charges	170 929,75
Total des charges d'exploitation (Total II)	12 836 384,76
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 654,62

Compte de résultat - Suite

Etablissement : Auteuil Petite Enfance

Compte de résultat	Résultat 2025
Produits financiers	
Produits financiers de participations	0,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0,00
Autres intérêts et produits assimilés	24 088,96
Reprises sur provisions et transferts de charges	0,00
Différences positives de change	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00
Total des produits financiers (Total III)	24 088,96
Charges financières	
Dotations financières aux amortissements et provisions	0,00
Intérêts et charges assimilées	12,90
Différences négatives de change	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,00
Total des charges financières (Total IV)	12,90
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	24 076,06
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	26 730,68
Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0,00
Reprises sur provisions transfert de charges	0,00
Total des produits exceptionnels (Total V)	0,00
Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles sur les opérations de gestion	20 480,43
Charges exceptionnelles sur les opérations en capital	0,00
Dotation exceptionnelle sur les amortissements et provisions	0,00
Total des charges exceptionnelles (Total VI)	20 480,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-20 480,43
Participation des salariés (VII)	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	12 863 128,34
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	12 856 878,09
EXCEDENT ou DEFICIT	6 250,25
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	
Dont excédent ou déficit des activités sous gestion propre	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons en nature	0,00
Prestations en nature	0,00
Bénévolat	0,00
TOTAL	0,00

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Secours en nature	0,00
Mise à disposition gratuite de biens	0,00
Prestation en nature	0,00
Personnel bénévole	0,00
TOTAL	0,00

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice Comptable du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025

SOMMAIRE DES ANNEXES

A / Objet social de l'entité

B / Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

C / Description des moyens mis en œuvre

D / Faits caractéristiques, principes comptables, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

- 1 – Faits significatifs de l'exercice
- 2 – Méthodes Comptables
- 3 – Comparabilité des comptes
- 4 – Evènement postérieur à la clôture
- 5 – Rémunération globale des dirigeants

E / Notes relatives aux postes de Bilan

- 1 – Actif immobilisé
- 2 – Amortissement et dépréciation des immobilisations
- 3 – Stocks et en cours
- 4 – Créances et dettes
- 5 – Valeurs mobilières de placement
- 6 – Fonds propres
- 7 – Subventions d'investissement
- 8 – Provisions
- 9 – Fonds dédiés
- 10 – Emprunts et dettes
- 11 – Autres informations

F / Notes relatives aux postes du compte de résultat

- 1 – Décomposition des produits d'activité par financeurs
- 2 – Détail des charges et produits exceptionnels
- 3 – Commissaire aux comptes
- 4 – Ventilation de l'effectif moyen

A / Objet social de l'entité

L'association a pour objet (article 3 des statuts) :

- D'accueillir, sans considération d'origine, de religion ni de ressources, des enfants dans le cadre général des missions liées à la petite enfance (prévention, éducation, pédagogie, santé).
- D'accueillir singulièrement et dans un cadre légal, à la demande notamment, des familles ou de leurs représentants légaux, des services sociaux, ou de l'institution judiciaire, des jeunes enfants de deux mois et demi à 6 ans, garçons ou filles, en rupture familiale, sociale ou en processus d'exclusion, victimes de maltraitance ou de carences affectives, orphelins, abandonnés ou issus de familles en détresse et également d'une manière générale tout jeune enfant en difficulté ou en situation de handicap.
- De créer et de gérer des établissements d'accueil collectif pour ces jeunes enfants et à développer toutes actions concourant à ce but ;
- D'exercer une mission de prévention précoce auprès des familles en difficulté ;
- De soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités ;
- De permettre à des parents en difficulté, et notamment à des mères isolées, d'accéder à un mode de garde pour leurs jeunes enfants et ainsi d'avoir la possibilité d'accéder à un emploi ou à une formation ;
- De répondre à des besoins peu ou mal satisfaits, notamment pour les parents ayant des horaires atypiques ;
- D'exercer son action de manière autonome ou en assistance et en partenariat avec les institutions propres privées et publiques des départements français. Elle peut passer des conventions avec l'Etat, les collectivités locales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.
- D'acquérir, de louer ou de donner à bail directement ou indirectement tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

B / Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Sur l'année 2025, les missions sociales ont été réalisées sur l'ensemble de la France métropolitaine au sein de 18 établissements (ouverture d'un établissement en janvier 2025, +4% en nombre de berceaux), répartis sur 10 villes et 9 départements, et représentant 524 berceaux au 31/12/2025 pour 1 127 enfants différents présents au cours de l'année.

Ces missions sociales ont été réalisées dans 14 Multi-Accueils Collectifs, 3 Micro-crèches, un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sur trois implantations, 2 espaces de soutien à la parentalité et un dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.

[C / Description des moyens mis en œuvre](#)

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements :

- Locaux et matériels adaptés à l'accueil de très jeunes enfants et de parents
- Sur l'exercice 2025, travaux de réhabilitation sur plusieurs établissements, acquisition d'un véhicule et renouvellement de matériel d'hébergement, éducatif et administratif (pour un total global de 220 503 €)

- Ressources humaines :

- Essentiellement des salariés embauchés dans le cadre de la CCN83 (Convention collective nationale des acteurs du lien social et familial) - en moyenne mensuelle : sur 2025, 224 salariés pour 206 ETP - sur 2024, 204 salariés pour 191 ETP,
- Les recrutements 2025 ont concerné tous les profils de postes (Direction, Infirmière puéricultrice, Educateur de Jeunes Enfants, Auxiliaire de puériculture, non diplômé) : 156 embauches pour 163 fins de contrat,
- Sur 2025, la masse salariale a évolué suite à une refonte complète du système de rémunération de la CCN83 (Convention collective nationale des acteurs du lien social et familial) de janvier 2024 : évolution du salaire socle conventionnel pour améliorer l'attractivité des métiers dans la Petite Enfance.
- La masse salariale brute est en augmentation entre 2024 et 2025, respectivement pour 5 466 770 € et 6 080 407 €, suite à l'évolution conventionnelle et à l'ouverture en janvier 2025 d'un établissement.

- Formation :

- La politique de formation s'appuie sur un Plan de formation budgété à hauteur de 168 543 € en 2025 (contre 139 384 € en 2024) intégrant des financements de l'OPCO Uniformation à hauteur de 125 414 €
- Globalement, la formation a représenté 9 107 heures en 2025 contre 7 237 heures en 2024

- Autres moyens engagés :

- Contrats de prestation de services pour l'alimentation des jeunes enfants accueillis à hauteur de 616 008 € en 2025 (pour 557 849 € en 2024)
- Contrats de location et charges locatives pour les locaux et matériel à hauteur de 402 908 € auxquels s'ajoute des frais de maintenance, d'entretien et réparations à hauteur de 174 841 €
- Contrats en lien avec l'utilisation des locaux, soit en fournitures directes de fluides (gaz, électricité, eau) à hauteur de 172 057 €, soit en contrat de prestation (nettoyage) à hauteur de 120 329 €

[D / Faits caractéristiques, principes comptables, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes](#)

1 – Faits significatifs de l'exercice

L'activité a augmenté de 5.3 % par rapport à 2024 (dans la continuité de l'augmentation de 7% entre 2024 et 2023) sur les heures facturées. L'augmentation de l'activité s'explique par l'augmentation du périmètre (ouverture de l'Escale à Toulouse) et par des efforts des directions d'établissement pour accueillir un maximum d'enfants.

Les postes de charges du Compte de Résultat ont augmenté de 9.6 % par rapport à 2024. Ces évolutions s'expliquent avec l'augmentation de l'activité, liée à l'ouverture de L'Escale, et avec l'inflation élevée sur des postes significatifs de charges (électricité, couches, entretien, alimentation, ...). L'impact des recrutements internes, sur la masse salariale, et les dépenses de formation et d'intérim expliquent aussi ces évolutions.

Les postes de produits du Compte de Résultat ont augmenté de 9.6 % par rapport à 2024. Ces évolutions s'expliquent essentiellement par l'augmentation proportionnelle des produits liés directement à l'activité (facturation famille, financement PSU et bonus des CAF, financement de certaines mairies au tarif horaire) ainsi que la contribution financière de la Fondation Apprentis d'Auteuil

La poursuite du déploiement de la « Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté » dans son volet Petite Enfance s'est poursuivi cette année au niveau des bonus territoire. L'attribution et le calcul de ces bonus territoire sont liés à la signature par certaines Mairies de nouvelle convention avec la CAF départementale de rattachement (en lieu et place des contrat Enfance Jeunesse). Les financements des Mairies sur les établissements, dans la zone géographique, concernée sont ainsi progressivement modifiés.

2 – Méthodes Comptables

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2022-06 et ses règlements modificatifs, ainsi que son adaptation aux associations et fondations conformément au règlement n° 2018-06.

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité
- Régularité, sincérité
- Prudence

L'application de ce règlement constitue un changement de méthodes comptables (cf point 3).

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite du coût historique.

3 – Comparabilité des comptes

La Fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que son adaptation aux associations et fondations conformément au règlement n° 2018-06 modifié par le règlement n° 2020-08 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations et son adaptation apportée par le règlement N° 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Auteuil Petite Enfance applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Conformément au règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023, homologué par arrêté du 26 décembre 2023, La fondation a engagé une démarche de modernisation de ses états financiers afin de se conformer aux évolutions des normes comptables françaises. Ce règlement, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026, vise notamment à harmoniser et à clarifier les règles comptables, en coordination avec le règlement ANC n° 2022-06. Les adaptations réalisées permettent d'améliorer la transparence, la comparabilité et la fiabilité de l'information financière, tout en intégrant les bonnes pratiques issues des dernières évolutions réglementaires.

4 – Evènement postérieur à la clôture

Néant

5 – Rémunération globale des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi de 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salarié ou bénévoles s'est élevé à 0 € au cours de l'exercice.

E / Notes relatives aux postes de Bilan

1 – Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles et corporelles – Immobilisations financières

Tableau des immobilisations en valeur brute

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS						
Immobilisations	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par acquisition au 31-12-2025	Diminutions par cession au 31-12-2025	Augmentations virement poste/poste au 31-12-2025	Diminutions virement poste/poste au 31-12-2025	Valeur brute au 31-12-2025
Immobilisations Incorporelles						
Frais d'établissement et de développement	41 216					41 216
Logiciels	2 156	17 209	2 156	67 026		84 235
Immobilisations en-cours Logiciels	67 026				67 026	
Total Immobilisations Incorporelles	110 398	17 209	2 156	67 026	67 026	125 451
Immobilisations Corporelles						
Agencements Terrains	39 921	12 672				52 593
Constructions sol propre		2 693				2 693
Constructions installations générales	2 432 952	20 904				2 453 857
Constructions sur sol d'autrui	12 893	9 586				22 479
Constructions installations complexes	14 556	0				14 556
Matériel et outillage industriel	653 495	32 398				685 893
Installations générales, agencements	13 540					13 540
Matériel de transport		29 258				29 258
Matériel de bureau et informatique	168 022	19 020	63 433			123 609
Mobilier d'hébergement et d'enseignement	457 338	17 344		2 522		477 204
Mobilier de bureau	28 233	814				29 047
Immobilisations Corporelles En-Cours		58 605			2 522	56 083
Total Immobilisations corporelles	3 820 950	203 294	63 433	2 522	2 522	3 960 811
Immobilisations Financières						
Prêts et autres immobilisations financières	7 559					7 559
Total Immobilisations Financières	7 559					7 559
TOTAL GENERAL	3 938 907	220 503	65 589	69 548	69 548	4 093 821

2 – Amortissement et dépréciation des immobilisations

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations Amortissables	Amortissement début d'exercice	Augmentation dotation de l'exercice au 31-12-2025	Diminution par cession au 31-12-2025	Cumul amortissement au 31-12-2025
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement et de développement	32 588	5 202	0	37 790
Logiciels	2 156	28 078	2 156	28 078
Total Immobilisations Incorporelles	34 743	33 280	2 156	65 868
Immobilisations corporelles				
Agencements Terrains	20 391	4 664		25 055
Constructions sol propre		165		165
Constructions installations générales	964 472	160 669		1 125 141
Constructions sur sol d'autrui	12 026	452		12 478
Constructions installations complexes	14 556			14 556
Matériel et outillage industriel	517 255	55 865		573 120
Installations générales, agencements	12 125	1 415		13 540
Matériel de transport		1 544		1 544
Matériel de bureau et informatique	134 574	16 828	63 433	87 968
Mobilier de bureau et enseignement	448 582	12 631	0	461 213
Total Immobilisations corporelles	2 123 980	254 232	63 433	2 314 779
TOTAL GENERAL	2 158 724	287 513	65 589	2 380 647

L'amortissement est calculé de manière linéaire de la durée d'utilité des actifs concernés.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Logiciels	2 à 3 ans
Acquisition immobilière	33 ans
Agencement	5 à 15 ans
Matériel et outillage	4 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel de bureau	10 ans
Mobilier Hébergement & Enseignement	5 à 10 ans

3 – Stocks et en cours

Néant

4 – Créances

Etat des créances	01/2025 à 12/2025			01/2024 à 12/2024	Ecart	Variation
	Brut	A déduire	Net			
Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	7 559,03	0,00	7 559,03	7 559,03	0,00	0,00
Total I	7 559,03	0,00	7 559,03	7 559,03	0,00	0,00
Actif circulant (Total II)						
Créances						
Créances clients, usagers et comptes rattachés	147 213,88	41 086,93	106 126,95	91 795,12	14 331,83	16%
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
Autres créances	2 518 248,35	0,00	2 518 248,35	2 613 202,39	-94 954,04	-4%
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
Instruments de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0%
Disponibilités	569 618,75	0,00	569 618,75	589 876,69	-20 257,94	-3%
Charges constatées d'avance	23 777,89	0,00	23 777,89	14 249,44	9 528,45	67%
Total II	3 258 858,87	41 086,93	3 217 771,94	3 309 123,64	-91 351,70	75%
TOTAL (I + II)	3 266 417,90	41 086,93	3 225 330,97	3 316 682,67	-91 351,70	75%

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 559,03		7 559,03
Total I	7 559,03	0,00	7 559,03
Actif circulant (Total II)			
Créances			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	147 213,88		147 213,88
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	2 518 248,35	2 518 248,35	
Valeurs mobilières de placement			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités	569 618,75	569 618,75	
Charges constatées d'avance	23 777,89	23 777,89	
Total II	3 258 858,87	3 111 644,99	147 213,88
TOTAL (I + II)	3 266 417,90	3 111 644,99	154 772,91

5 – Valeurs mobilières de placement

Néant

6 – Fonds propres

BILAN PASSIF	01/2025 à 12/2025	01/2024 à 12/2024
Fonds propres (Total I)		
Fonds propres sans droit de reprise	0,00	0,00
Fonds propres statutaires	0,00	0,00
Fonds propres complémentaires	0,00	0,00
Fonds propres avec droits de reprise	0,00	0,00
Fonds propres statutaires	0,00	0,00
Fonds propres complémentaires	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserves	0,00	0,00
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves pour projet de l'entité	0,00	0,00
dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	0,00	0,00
Autres réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	1 317 272,61	1 303 698,29
dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	0,00	0,00
Excédent ou déficit de l'exercice	6 250,25	13 574,32
dont excédent ou déficit des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	0,00	0,00
Situation nette (sous total)	1 323 522,86	1 317 272,61
Fonds propres consommables	0,00	0,00
Subventions d'investissement	1 003 905,89	1 149 811,57
Provisions réglementées	0,00	0,00
dont provisions réglementées des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	0,00	0,00
Total I	2 327 428,75	2 467 084,18

7 – Subventions Investissements

Montant des subventions déquipements :	1 884 221,26
Montant de la quote part virée au résultat 2025 :	183 443,05
Montant total des subventions reprises au résultat au 31/12/2025 :	880 315,37
Subventions restant à rapporter au résultat :	1 003 905,89

Suite aux dépôts, auprès des financeurs, des dossiers de justification des dépenses, nous avons obtenu des paiements pour 409 294,23€

En 2025, nous avons sorti de l'inventaire pour 357 052,64€ d'immobilisations subventionnées totalement amorties.

8 – Provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprises	Montant à la clôture
Provisions pour risques				
Provisions pour litiges	0	113 000		113 000
Provisions pour garanties données				
Provisions pour charges	130 616	8 596		139 212
Provisions pour restructuration				
Autres provisions				
Total des provisions				

La provision de 113 000€ correspond à un risque Rh en lien avec nos avocats.

La provision pour charges, correspondant au calcul de la Provision Indemnités Départ à la Retraite, augmente de 7% par rapport à 2024

Les passifs relatifs aux engagements de l'entité en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires des membres de son personnel sont constatés sous forme de provision.

Les paramètres de calcul de cette provision sont les suivants :

- Calcul du nombre de mois d'indemnités à verser en fonction du protocole social ou de la convention collective applicable et de l'ancienneté maximum à l'âge de la retraite
- Application d'un taux de rotation pour tenir compte de la probabilité de départ en fonction de la catégorie du salarié
- Application de l'abattement du taux de mortalité en fonction de l'âge du salarié
- Utilisation pour le taux d'actualisation d'une courbe des taux à long terme publiée par l'Institut des Actuaire
- Utilisation de la méthode du « corridor » pour l'étalement sur 10 ans des écarts « actuariels ».

9 – Fonds dédiés

Ets	Compte	Année provision	Nature du Projet et caractéristiques	N° Immobilisations	Analytique de destination	Montant fin d'exercice 2024	Augmentation (689)	Diminution (789)	Montant fin d'exercice 2025
PE00	194000	2020	REG PACA LUTTE CONTRE PAUVRETE		APEZZ2DR020	4 900,00			4 900,00
PE00	19556	2025	DISPOSITIF SOUTIEN PARENTALITE ROTHSCHILD		APEZZ2DR020CIA		42 000,00	25 455,00	16 545,00
PE00	19556	2025	DISPOSITIF SOUTIEN PARENTALITE Boni liquidation		APEZZ2DR020CIA		8 150,00	8 150,00	-
PE00	19556	2025	FINANCEMENT PROGRAMMES NATIONAUX		APEZZ2DR020KDK		9 000,00	5 000,00	4 000,00
PE00	19556	2025	FINANCEMENT PROGRAMMES NATIONAUX		APEZZ2DR020KDK		91 850,00	64 197,00	27 653,00
PE03	19556	2025	DON LIBER		APEZZ2CREC1DXM		81 717,69	16 539,80	65 177,89
PE03	19420	2025	DON LIBER	SPIC000001-0	APEZZ2CREC1DXM		7 908,00	195,50	7 712,50
PE03	19420	2025	DON LIBER	SPIC000002-0	APEZZ2CREC1DXM		5 265,24	134,56	5 130,68
PE03	19420	2025	DON LIBER	SPIC000003-0	APEZZ2CREC1DXM		3 880,80	164,40	3 716,40
PE03	19420	2025	DON LIBER	SPIC000004-0	APEZZ2CREC1DXM		1 228,27	64,83	1 163,44
PE09	194000	2023	FAB JULLION 2023/2024 - SOUTIEN PARENTALITE		APEZZ2CREC1CKV	1 560,00		1 560,00	-
PE11	194000	2018	FOND DEDIE JULLION		APEZZ2CREC1Y31	1,24		1,24	0,00
PE11	194000	2023	FAB AVINOU 2023/2024 - SOUTIEN PARENTALITE		APEZZ2CREC1QIA	2 772,08		2 772,08	-
PE11	19526	2025	FOND MEESCHAERT STRUCTURE JEUX EXT.		APEZZ2CREC1CKG		5 000,00		5 000,00
PE12	194000	2020	ATELIER CHANT CONTINES		APEZZ2CREC1LK8	1 106,70		1 106,70	-
PE14	194000	2019	904 CG20191121 UN PAS VERS ART		APEZZ2CREC1LP8	4 440,00		4 440,00	-
PE17	194000	2023	FAB AVINOU 2023/2024		APEZZ2CREC1CB1	1 760,00		1 760,00	-
						16 540,02	256 000,00	131 541,11	140 998,91

En 2025, nous avons repris les anciens fonds dédiés liés aux projets qui ont abouti soit 11 640,02€.

De plus, suite aux dons 2025 Rothschild et Liber nous avons constaté 23 282,31€ de fonds dédiés investissements (dont 18 282,31€ déjà affecté à des immobilisations) et 113 375,89€ de fonds dédiés fonctionnement.

10 – Emprunts et dettes

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	383 629	383 629		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 253 998	1 253 998		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 082	27 082		
Autres dettes	545 598	545 598		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
Total	2 210 307	2 210 307	0	0

En 2025, nous avons constaté une baisse de 200K€ de refacturations des frais de prestation de la Fondation d'Auteuil.

11 – Autres informations

Détail des charges constatées d'avance

Etablissement	Date Facture	N° Facture	Nom du Fournisseur	Libellé écriture	Montant provision
PE00	01/09/2025	3025012788	SECUREX	18/07/25-31/07/26-SECUREX-PACK	470
PE00	01/12/2025		INDEED	CCA-10/2025-10/2026 INDEED	3 104
PE01	30/05/2024	01815279	RENTOKIL	A24 RENTOKIL	437
PE01	01/07/2025	01892567	RENTOKIL	A24-RENTOKIL-TRAITEMENT	458
PE05	06/02/2025	8078440	ECOLAB	M02 ECOLAB NRTTOYAGE	85
PE05	01/07/2025	MARFC39548	MARTINON	01/06/-31/05/26-MARTINON-MCT00	174
PE05	01/01/2024	231013	CAELIENERG	LOCATION MATERIEL CLIMATISATI	5 600
PE09	17/10/2024	7932951	ECOLAB	A24-25-ECOLAB	792
PE09	16/10/2025	8404489	ECOLAB	A25-26-ECOLAB	820
PE10	01/10/2024	7837618	ECOLAB	A2024-A2025 ECOLAB	1 107
PE10	01/07/2025	8311385	ECOLAB	A2025-A2026-ECOLAB	1 148
PE11	01/08/2024	EC-2024-08-F370	ENTRECONSE	A24 ENTRECONSE-08-2024 A 08-20	372
PE11	17/04/2025	1567525	HERVETHERM	M04 HERVE THERMIQUE	415
PE11	14/10/2024	1549696	HERVETHERM	A24-25 CONTRAT DE MANTENANCE	819
PE11	27/10/2025	251008962	HERVE THERMIQUE	01/26-03/26 CCA HERVE THERMIQ	831
PE12	01/10/2024	2024002249	BIOQUAL	Q3- BIOQUAL	91
PE13	24/04/2025	8177925.	ECOLAB	A2025/2026 ECOLAB	257
PE14	12/04/2024	5230329582	DORMAKABA	AN 2024-2025DORMAKABA	135
PE14	03/10/2024	7913867	ECOLAB	A24-25- ECOLAB	893
PE14	01/09/2025	8384542	ECOLAB	01/10-30/09/26-ECOLAB-ENTR	928
PE16	01/04/2024	7652746	ECOLAB	AN 2024-2025-ECOLAB	316
PE16	03/06/2024	FA6701	CRYOTEK	A06 CRYOTEK	502
PE16	03/06/2024	FA6702	CRYOTEK	A06 CRYOTEK	502
PE16	02/06/2025	FA7184	CRYOTEK	A25-A26 CRYOTEK MAINT VMC DOUB	512
PE16	02/06/2025	FA7183	CRYOTEK	A25-A26 CRYOTEK MAINTENANCE VM	512
PE16	16/10/2025	25J314/IT M	PRELUDE	AN26-GRPPRELUDE-CT 020976/M	831
PE16	01/12/2024	7986193	ECOLAB	A11 ECOLAB	870
PE18	11/07/2024	7814754	ECOLAB	A24-25 ECOLAB	396
PE18	01/07/2025	8221199	ECOLAB	A25-26-ECOLAB	403
TOTAL					23 778

*F / Notes relatives aux comptes de Résultat***1 – Décomposition des produits d'activité par financeurs**

Financeurs	N		N-1	
	Montant	%	Montant	%
Financement Privé	2 191 038	18%	2 020 876	18%
- Familles	901 501	7%	826 876	7%
- Mécénat	263 537	2%	-	0%
- Autres Financements Privés	1 026 000	8%	1 194 000	10%
Financement Public	10 053 062	82%	9 452 978	82%
- CAF	7 427 152	61%	6 924 032	60%
- Mairie	2 397 504	20%	1 867 417	16%
- Département	112 126	1%	144 393	1%
- Région	19 546	0%	9 755	0%
- Autres Financements Publics	96 734	1%	507 381	4%
TOTAL	12 244 100	100%	11 473 854	100%

2 – Détail des produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte
TOTAL		

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte
SOLDE SUBVENTION INVESTISSEMENT ANTERIEURE PE03	1 147,16	
SOLDE SUBVENTION INVESTISSEMENT ANTERIEURE PE10	19 333,27	
TOTAL	20 480,43	

La finalisation des dossiers de subventions d'investissement nous a permis de clarifier la situation des comptes et ajuster les immobilisations prises en charges.

3 – Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025 s'élève à 16 080,00 euros TTC.

4 – Ventilation de l'effectif moyen

	31/12/2025	31/12/2024
ETP	206	191